



Association Sportive des Golfs de Lacanau

ASGL

www.asgolflacanau.org

Ardilouse, Méjanne et Baganais



## Chers amis golfeurs,

Au fil des derniers mois, pratiquer notre sport favori sur le parcours de l'Ardilouse est devenu quasi impossible : réservations bloquées 10 jours à l'avance et trop souvent non honorées. De plus, nous avons observé que certaines priorités bénéficiaient à des abonnés extérieurs, ce qui a pour effet de saturer le parcours, notamment pendant les périodes où la nature devrait être laissée au repos, comme en hiver.

Les abonnés de Lacanau Ardilouse vivant à l'année ou propriétaires présents dans notre ville lors de leurs loisirs estiment en majorité que cette situation est devenue intenable.

Depuis de longs mois nous avons alerté Monsieur le Maire sur le préjudice subit par les membres de Lacanau et en octobre 2023 lors de la dernière Assemblée Générale de l'ASGL le Président dans son rapport moral s'était exprimé en ces termes :

**« Nous agissons également de manière déterminée afin que les « canaulais mono golf Ardilouse » ne soient plus pénalisés par la politique actuelle de UGolf en matière de réservation de notre parcours.**

**Cette politique de « package » consistant à vendre à prix bradé plusieurs terrains utilisables à volonté pénalise uniquement les membres de Lacanau tout simplement parce que le package n'intéresse aucunement les canaulais dont le parcours est jouable toute l'année alors que les golfs de Bordeaux et de la périphérie ne le sont pas.**

**Cette politique actuelle ne respecte pas les conditions signées lors de la DSP de 2010 qui précisait que « la Ville de Lacanau souhaite que cet équipement (le Golf de l'Ardilouse) contribue aux loisirs de ses habitants permanents » (sic).**

**Pour nous membres du Golf International de Lacanau nous n'en pouvons plus, nous n'en voulons plus !**

**Nous n'en pouvons plus de ne pas pouvoir réserver notre parcours sans s'y prendre plus d'une semaine à l'avance, nous voulons que les « canaulais Ardilouse » bénéficient à minima de créneaux réservés pour à nouveau profiter pleinement du patrimoine qui est le leur.**

Nous souhaitons simplement que les engagements pris lors de la Délégation de Service Public (DSP) de 2010 soient respectés, notamment en ce qui concerne la vocation du Golf de l'Ardilouse à contribuer aux loisirs des habitants permanents de Lacanau.

Force est de constater qu'à ce jour la situation n'a pas ou peu évoluée. Si nous saluons la récente décision du Directeur du site d'accorder des réservations à 10 jours pour les membres « canaulais monogolf », nous pensons qu'il est urgent d'explorer d'autres solutions pour améliorer la situation. Nous souhaiterions que notre golf ne soit plus inclus dans l'offre commerciale de UGolf pour le département de la Gironde.

Lors de notre entrevue avec Monsieur le Maire en date du 18 mars dernier nous avons expliqué la situation et rapporté le fort mécontentement des membres « canaulais monogolf ».

Notre interlocuteur a été à l'écoute et nous lui sommes reconnaissants de s'être engagé à examiner le contrat d'origine signé en 2010 avec la Société NGF (devenue UGolf) et à rencontrer rapidement le Directeur Général de UGolf pour trouver des solutions constructives à nos problèmes.

Au nom de toutes les joueuses et tous les joueurs « Membres Ardilouse monogolf », je souhaite sincèrement que cette période difficile que traverse notre Club prendra fin rapidement et que nous pourrons tous profiter à nouveau pleinement de notre passion pour le golf dans des conditions plus satisfaisantes.

Jean Paul Roumat

Président de l'ASGL